

DOCUMENTS NECESSAIRES A LA PARTICIPATION A L'EXPOSITION EUROPEENNE EE DE METZ 2015

**Les exposants reçoivent le formulaire 'Attestation vétérinaire de bonne santé'
avec les numéros de gages.**

	UNION EUROPEENNE (NORVEGE ET SUISSE)
Pigeons	<ul style="list-style-type: none">• Attestation vétérinaire de bonne santé établie par le vétérinaire sanitaire de l'exploitation incluant le certificat de vaccination valide contre la maladie de Paramixovirose.
Lapins	<ul style="list-style-type: none">• Attestation vétérinaire de bonne santé établie par le vétérinaire sanitaire de l'exploitation
Cobayes	<ul style="list-style-type: none">• Attestation vétérinaire de bonne santé établie par le vétérinaire sanitaire de l'exploitation
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none">• Attestation vétérinaire de bonne santé établie par le vétérinaire sanitaire de l'exploitation• Pour les espèces protégées, se référer à la réglementation du pays d'origine. Ces animaux ne peuvent être vendus.